

La Déclaration de Strasbourg

La Declaracion de Strasbourg

The Strasbourg Declaration

Die Straßburger Erklärung



COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

# **LA DECLARATION DE STRASBOURG**

## **L'eau, source de citoyenneté, de paix et de développement régional**

Le réseau Solidarité Eau Europe considère que l'eau est une composante essentielle de toutes les civilisations qui participe au maintien de la vie, de la diversité des cultures et de l'éthique. Cette référence commune nourrit l'espoir de solidarité et de démocratie en Europe par l'eau et pour l'eau.

### **Le contexte**

L'eau constitue un enjeu politique, économique, culturel et social autour duquel se dessinent les contours de l'Europe de demain. Elle appartient au patrimoine commun des nations. Sa gestion rationnelle et participative est un des facteurs essentiels de la démocratie et du développement soutenable.

C'est afin de se doter d'un cadre de référence que des représentants de la société civile (citoyens, usagers, techniciens, chercheurs, entreprises, organisations non gouvernementales) en collaboration avec les partenaires institutionnels, ont établi un consensus autour des principes contenus dans la Déclaration de Strasbourg.

Cette déclaration, adoptée lors du Forum Européen : L'eau, source de citoyenneté, de paix et de développement régional, tenu les 12, 13 et 14 février 1998, a été déposée officiellement à la conférence internationale « Eau et Développement Durable » à Paris en mars 1998 par Monsieur Jean Briane, Président de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

### **Les enjeux majeurs**

#### **1 - La démocratie de l'eau**

---

Il s'agit de développer la gestion démocratique de l'eau par des pratiques participatives et transparentes, et d'associer des représentants des usagers de l'eau et des milieux aquatiques aux institutions responsables de sa gestion.

Il est nécessaire de :

- Reconnaître la ressource en eau en Europe comme un « patrimoine commun »; son partage interdit donc son appropriation privative ou étatique
- Appliquer les principes d'une bonne gouvernance pour que les pouvoirs publics garantissent une répartition équitable de l'eau entre ses différents usages
- Assurer la protection des intérêts de la communauté et la représentation des citoyens dans les instances de décision des services d'eau
- Favoriser des relations transparentes et dynamiques entre acteurs, au moyen d'une stratégie de communication fondée sur des échanges de savoirs.

## 2 - La protection des milieux aquatiques

---

Cette protection passe par une gestion intégrée fondée sur le respect de l'intégrité des écosystèmes dans une perspective patrimoniale et en vertu du principe de précaution. Elle exige de bien connaître les demandes des divers usagers pour mieux définir les priorités, particulièrement celle de santé publique. Ainsi on doit :

- ▮ Sensibiliser à la protection des milieux aquatiques pour assurer une harmonie entre les activités humaines et le milieu naturel
- ▮ Evaluer les conséquences écologiques, sociales et économiques des transferts de bassin à bassin
- ▮ Inclure la valeur économique des milieux naturels dans les coûts d'usage de l'eau
- ▮ Promouvoir une gestion transfrontalière des ressources en eau.

## 3 - Des services d'eau pour une économie équitable

---

L'eau est aussi un capital social dont la gestion doit respecter certains critères d'efficacité économique sans pour autant en faire une source spéculative de profits. Il est nécessaire d'assurer à la fois la viabilité technico-économique des infrastructures et des emplois liés à l'eau.

Les choix techniques et financiers doivent respecter des critères d'acceptabilité sociale et politique. Pour ce faire, il faut :

- ▮ Rechercher une adéquation entre la responsabilité économique et le pouvoir de décision. Il s'agit de maintenir le plus possible la responsabilité des élus du secteur public local et d'éviter la privatisation du capital des infrastructures
- ▮ Faciliter le financement de projets mis en place par des petites et moyennes entreprises coopératives, mutuelles ou municipales, créatrices d'emplois
- ▮ Donner aux usagers de l'eau les moyens de comparer les technologies classiques à des alternatives adéquates tout en respectant la diversité des modèles de gestion
- ▮ Attribuer une valeur économique aux services qui favorisent un usage économe de l'eau et soumettre le prix de l'eau et du traitement des eaux usées à un système de contrôle public.

## 4 - L'eau, facteur d'aménagement du territoire

---

Les politiques de l'eau doivent tenir compte de l'aménagement du territoire comme de la maîtrise de l'espace et des usages des sols, et ce plus particulièrement dans le cas des cours d'eau et des nappes transnationales.

Dans cette perspective les actions recommandées sont :

- ∟ Promouvoir la coordination des actions de l'administration du territoire régional et la gestion partagée des bassins
- ∟ Mettre en place et renforcer les mécanismes de gestion de la demande permettant de maintenir l'équilibre entre la ressource en eau et ses usages
- ∟ Encourager l'adoption d'une législation concernant les droits et les devoirs liés à l'eau de chacun des acteurs
- ∟ Favoriser la mise en place de mécanismes d'incitation économique conduisant à des avantages à long terme pour chacune des parties en présence.

## **5 - L'eau, source d'enseignements**

---

Les connaissances liées à l'eau doivent être véhiculées vers le public le plus large possible.

Le Forum Européen et le réseau Solidarité Eau Europe reconnaissent la responsabilité partagée et solidaire de tous, y compris des médias. Ils recommandent de :

- ∟ Prévoir des actions d'éducation, de sensibilisation et d'information
- ∟ Privilégier les actions de renforcement institutionnel en vue de développer :
  - les capacités humaines
  - les capacités sociales en vue d'une culture durable de l'eau
  - les capacités institutionnelles pour la performance, la transparence et la viabilité à long terme
- ∟ Favoriser la recherche, la concertation et l'action
- ∟ Développer les échanges et les collaborations entre le réseau Solidarité Eau Europe et les différents partenaires de la gestion de l'eau dans le monde.

## Les participants

Monsieur Joao Anselmo  
Monsieur Bernard Barraqué  
Madame Michèle Barrière  
Monsieur Denis Besozzi  
Madame Isabelle Bonnetier-Jost  
Madame Malia Bouayad-Agha  
Madame Lieselott Blunck  
Monsieur Jean Briane  
Madame Antonella Cagnolati-Staveris  
Monsieur Guy Castadot  
Monsieur Laurent Chabert d'Hieres  
Madame Myriam Chassaing  
Monsieur Pavel Chevtchenko  
Monsieur Troy Davis  
Monsieur Frédéric Dock  
Monsieur Vladimir Dronov  
Madame Larisa Drozdova  
Madame Sevine Ercman  
Madame Malin Falkenmark  
Madame Karine Garrel  
Monsieur Alejandro Gil  
Madame Pascale Graffmann  
Monsieur Pierre-Marie Grondin  
Monsieur Carlos Guerrero  
Monsieur Hans Hartung  
Monsieur Jaime Hevia-Ruiz  
Monsieur Ivan Ivanov  
Madame Michèle Jordan  
Monsieur Raymond Jost  
Monsieur Vincent Jullien  
Monsieur Roman Juriga  
Monsieur Frédéric Klein  
Monsieur Stratis Korakas  
Monsieur R. Andreas Kraemer  
Monsieur Marc P. Lammerink  
Monsieur Fredy Langenfeld  
Monsieur Tamas Lantos  
Madame Josette Le Foll Picou  
Monsieur Marc Levy  
Monsieur Aleksander Luczak  
Madame Lola Manteiga  
Monsieur Patrick Marchandise  
Madame Sofia Markopoulou  
Monsieur Guillermo Martinez Casan  
Madame Marie-Anne Menger  
Monsieur Eric Monkhoven  
Madame Rina Muller  
Monsieur Vicente Nacher Luz  
Monsieur Lucien Naegelen  
Monsieur Gilbert Naturale  
Madame Myriam Niss  
Monsieur Mario Onaindia  
Madame Esther Peter-Davis  
Monsieur Jean-Pierre Ribaut  
Monsieur Alain Richard  
Monsieur Victor Ruffy  
Monsieur Paul Staes  
Madame Houria Tazi-Sadeq  
Monsieur Pierre-Frédéric Tenière-Buchot  
Monsieur Jaroslav Tesliar  
Madame Nadège Thareau  
Monsieur Mario Vasconez  
Monsieur Karl Heinz Vogel  
Monsieur Robert Volders  
Monsieur Jean-Pierre Wauquier  
Monsieur Helmut Weidel  
Madame Edith Wenger  
Madame Brenda Willeinson  
Monsieur Eisso Woltjer  
Monsieur Anatoly Yatsyk  
Monsieur Benno Zierer

### **Solidarité Eau Europe**

40 rue Rathgeber

67100 Strasbourg

Tél. : +33 (0)3 88 84 93 14

Fax : +33 (0)3 88 84 99 18

Courriel : [see@s-e-e.org](mailto:see@s-e-e.org)

Internet : [www.s-e-e.org](http://www.s-e-e.org)